



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 4.6

Numéro de la demande : 2015-4503
Demande : B.4.6 – Remplir les conditions d'homologation d'un produit en vue d'une homologation complète
Produit : Fongicide foliaire Xemium SC
Numéro d'homologation : 30565
Matières actives (m.a.) : Fluxapyroxad
Numéro de document de l'ARLA : 2684973

Objet de la demande

La présente demande vise à atteindre les conditions relatives à la valeur en vue de l'homologation complète du fongicide foliaire Xemium SC.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

De telles évaluations ne sont pas requises aux fins de la présente demande.

Évaluation de la valeur

Les exigences d'information relatives à la valeur requises pour l'homologation ont été satisfaites par les données sur l'efficacité fournies dans ces demandes. Les données sur l'efficacité provenant de huit essais en champ sur les lentilles, les arachides et l'avoine ont démontré que le fongicide Xemium SC, à la dose indiquée sur l'étiquette, permet de réprimer l'ascochytose des légumes à gousse comestible (sous-groupe de cultures 6A) et des légumineuses vertes à écosser (sous-groupe de cultures 6B), la tache des feuilles tardive des arachides et la rouille couronnée de l'avoine. D'après les renseignements sur la valeur présentés et l'analyse du poids de la preuve, une allégation de répression est appuyée pour ces utilisations. Les données sur l'efficacité issues des trois essais en champ sur le colza ont également montré que le fongicide foliaire Xemium SC, à la dose indiquée sur l'étiquette, permet de supprimer la jambe noire (virulente) du colza.

Les renseignements sur la valeur présentés sont jugés suffisants pour remplir les conditions d'homologation relatives aux utilisations décrites ci-dessus du fongicide foliaire Xemium SC.

Conclusion

L'ARLA a examiné les renseignements fournis en vue de remplir les conditions d'homologation complète du produit. D'après les résultats de cet examen, les conditions d'homologation complète sont remplies.

Références

- 2561512 Part 10 Value - BAS 700 01 F Fungicide / BAS 700 04 F Fungicide, DACO: 10.2.3.3
- 2561513 Trial Abstracts - BAS 700 01 F Fungicide / BAS 700 04 F Fungicide, DACO: 10.2.3.3

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.